

**DECISION DU BUREAU AGISSANT PAR DELEGATION
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mille dix-sept, le quinze mai à dix-huit heures, le bureau de la communauté de communes de Lacq-Orthez, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au siège de la communauté, rond-point des chênes à Mourenx, sous la présidence de M. Jacques CASSIAU-HAURIE.

Etaient présents : Mmes et MM. Michel BARBÉ, Jean-Marie BERGERET-TERCQ, Alain BOUCHECAREILH, Michel CAMDESSUS, Jacques CASSIAU-HAURIE, André CASSOU, Louis COSTEDOAT, Gérard DUCOS, Philippe GARCIA, Nadia GRAMMONTIN, Michel LABOURDETTE, Aline LANGLES, Patrice LAURENT, Christian LÉCHIT, Jean-Luc MARTIN, Maïthé MIRASSOU, Henri POUSTIS, Didier REY, Yves SALANAVE-PÉHÉ.

Etaient absents ou excusés : MM. Jean-Pierre DUBREUIL, Michel LAURIO, Francis LAYUS.

**OBJET : APPEL D'OFFRES OUVERT – FOURNITURE ET LIVRAISON DE VEHICULES ET
MATERIELS POUR LE SERVICE DECHETS DE LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DE LACQ-ORTHEZ - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES DU 4 MAI
2017 – AUTORISATION DONNEE AU PRESIDENT DE SIGNER LES MARCHES**

Une procédure d'appel d'offres ouvert en application des articles 25-I.1^o et 67 à 68 du Décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 a été lancée le 15 mars 2017 pour une remise des offres le 19 avril 2017.

Les prestations sont réparties en 2 lots désignés ci-dessous :

Lot(s)	Désignation
1	Fourniture et livraison d'une chargeuse-pelleteuse d'occasion
2	Fourniture et livraison d'un chariot télescopique d'occasion

Il a été remis 6 plis dans les délais sur l'ensemble des lots.

Au vu de l'analyse des offres, la commission d'appel d'offres réunie le 4 mai 2017 à 10 heures a décidé d'attribuer les marchés comme suit :

- Lot 1 : entreprise **V2V MY MANUT (40006 Mont de Marsan)** dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **28 500 € HT**.
- Lot 2 : entreprise **V2V MY MANUT (40006 Mont de Marsan)** dont l'offre est économiquement la plus avantageuse pour un montant de **43 000 € HT**.

Eu égard aux développements précédents, le bureau, après en avoir délibéré et à l'unanimité de ses membres, décide :

- **d'autoriser** son Président à signer les marchés avec l'attributaire désigné par les membres de la commission d'appel d'offres,
- **d'imputer** les dépenses correspondantes sur les crédits prévus à cet effet.

Pour extrait certifié conforme,
le Président de la communauté de communes,



Jacques CASSIAU-HAURIE



Acte certifié exécutoire

- Par publication ou notification le 16/05/2017
- Par transmission au Contrôle de Légalité le 16/05/2017